

PROCES VERBAL

Conseil Communautaire du mardi 20 juillet 2021

Au centre culturel de Langeac

Nombre de conseillers communautaires : 59 +12 pouvoirs

Date de convocation : 13 juillet 2021

L'an deux vingt et un, le mardi 20 juillet à 20h00

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Langeac sous la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD, pour la tenue d'une session ordinaire.

Présents : Mmes Sandrine ROUX, Marie-Christine DELABRE, Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Gisèle RASPAIL (La Besseyre-St-Mary), Marie-Andrée PERREY, Anne-Lise JAMON, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Caroline SAHUC, Chantal FARIGOULE, Stéphanie RIAS, Magalie MISSONNIER, Anne-Marie BRUN, Karine CROS, Sylvie MICHEL, Madeleine ROMEUF et Nathalie RAMBOURDIN, MM. Jean-Louis PORTAL, Alain TAVENARD DEPHIX, René SOULIER, Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Lionel PAGES, Maurice LAC, Bernard VISSAC, Michel BECKERT, Alain BESSON, Norbert BERNARD, Jean-Marc CHARRADE, Noël COSTON, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Gérard GOUDARD, Christian NICOUX, Mathieu FLANDIN, Jean-Pierre BOUET, Franck NOEL-BARON, Christian DAUPHIN, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Loïc TRONCHERE, Jean-Claude BAGES, Nicolas VIGIER, Gérard BELIN, André DORIER, Daniel JOURDE, Alain GARNIER, Christian CHAZELLET, Noël ITIER, Thierry GARNIER, Gaston CHACORNAC, Jérôme SAUVANT, Yves ATTARD, Gilles RUAT, Guy LAFOND, Jean-Marc CUBIZOLLES, Bernard COUDERT et Michel AUBAZAC.

Pouvoirs : Mme Patricia BARLIER à Mme Claudine POTIN, M. Joël PLANTIN à M. Gaston CHACORNAC, Mme Eliane CHANY à M. Loïc TRONCHERE, Mme Jessica COUDERT à M. Gérard BEAUD, M. Jean-Michel DURAND à Mme Marie-Christine DELABRE, M. Jean-Luc BRINGER à M. Gérard BELIN, M. Joseph VISSAC à M. Bernard VISSAC, M. Christophe BRUGEROLLE à Mme Marie-Andrée PERREY, M. Jean-Paul FAGHEON à M. Didier HANSMETZGER, Mme Gisèle PABIOU à M. Franck NOEL-BARON, M. LEYDIER Ludovic à M. M. Michel AUBAZAC, Mme Laurence CUBIZOLLES à Mme Madeleine ROMEUF.

Absents Excusés : Mmes Nathalie BOUDOUL, Martine PAYS, Séverine EYNARD, Gisèle RASPAIL (Cronce), Michèle Malfant, MM. Alain CHATEAUNEUF, Roland GALTIER, Pascal BISCARRAT, Jacques MOUNIER, Denis GAILLARD, Alain CUSSAC, Serge ROCHER, Michel BRUN et Alain FOULLIT.

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis PORTAL

2021--05-01 : Validation du PV du Conseil Communautaire du 30 juin 2021

Le Conseil Communautaire des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Langeac pour une séance ordinaire du Conseil sur convocation du Président de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier du 22 juin 2021 envoyée au domicile des Conseillers Communautaires.

Sur 85 membres en exercice, 65 étaient présents et 11 pouvoirs ont été donnés par : Mme Annie BOULARAND à M. Caroline SAHUC, M. Yves ATTARD à M. Gilles RUAT, Mme Nathalie RAMBOURDIN à Mme Marie-Christine DELABRE, M. Michel AUBAZAC à M. Norbert BERNARD, Mme Agnès JEAN à M. Jean-Pierre BOUET, M. Franck NOEL-BARON à Mme Gisèle PABIOU, M. LEYDIER Ludovic à M. Claude GINHAC, Mme Anne-Marie BRUN à M. Didier HANSMETZGER, Mme Madeleine ROMEUF à M. Gaston CHACORNAC, Mme Laurence CUBIZOLLES et M. Jérôme SAUVANT à M. Joël PLANTIN.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les membres du Conseil présents et représentés.

Mme Marie-Christine DELABRE a assuré le rôle de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil a pu valablement délibérer.

L'ordre du jour comprenait les points suivants :

1- **Validation du PV du 30 mars 2021** : adoptée à l'unanimité des présents.

2- **Validation du PV du 12 avril 2021** : adoptée à l'unanimité des présents, 1 abstention (M. José GALAND) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Jean-Marc CUBIZOLLES).

- 3- Compte rendu des décisions prises par le Président de la Communauté de Communes : LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNIATION**
- 4- Signature d'une convention de transfert du Compte Epargne Temps de M. Eric AUBERT à l'occasion de son détachement à la Commune de Chadrac :** adoptée à l'unanimité des présents.
- 5- Création d'un emploi non permanent et autorisant le recrutement d'un agent contractuel chef de projet « petite ville de demain » :** adoptée à 74 pour, 1 abstention (Mme Gisèle RASPAIL de Cronce) et 1 qui n'a pas pris part au vote (Mme Patricia BARLIER).
- 6- Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et complément indemnitaire) pour les animateurs territoriaux :** adoptée à 75 pour et 1 qui n'a pas pris part au vote (Mme Annie PAGE).
- 7- Création d'un emploi permanent d'Auxiliaire puériculture principal 1^{ère} classe à temps non complet de 33h suite à avancement de grade au 21 10 2021 :** adoptée à l'unanimité.
- 8- Création d'un emploi permanent d'agent social principal 2^o classe à temps complet suite à avancement de grade :** adoptée à 72 pour et 4 qui n'ont pas pris part au vote (M. Mickaël VACHER, Mmes Madeleine ROMEUF pouvoir donné à M. Gaston CHACORNAC, Pascale NOEL et Anne-Lise JAMON)
- 9- Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal 2^o classe à temps non complet de 17.50h suite à avancement de grade :** adoptée à 73 pour et 3 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Maurice LAC et Christian DAUPHIN, Mme Michèle MALFANT).
- Le Président quitte l'assemblée délibérante au moment du vote.**
- 10- Création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal 1^o classe à temps complet suite à avancement de grade :** adoptée à 75 pour et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Alain BESSON).
- 11- Création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal 1^o classe à temps complet suite à avancement de grade :** adoptée à l'unanimité
- 12- Création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal 1^o classe à temps complet suite à avancement de grade :** adoptée à l'unanimité des présents.
- 13- Création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal 2^o classe à temps complet suite à avancement de grade :** adoptée à 75 pour et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Thierry ASTRUC).
- 14- Création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal 2^o classe à temps non complet de 24 h hebdomadaires suite à avancement de grade :** adoptée à l'unanimité des présents.
- 15- Création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal 2^o classe à temps non complet de 33 h hebdomadaires suite à avancement de grade :** adoptée à l'unanimité des présents.
- 16- Création d'un emploi non permanent de Manager de commerce :** adoptée à 73 pour, 2 abstentions (M. LEYDIER Ludovic (pouvoir donné à M. Claude GINHAC) et Mme Gisèle RASPAIL de Cronce) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Jean-Luc BRINGER).
- 17- Création d'un emploi non permanent de chargé de mission TZCLD (Territoire Zéro Chômeur longue Durée) :** adoptée à 59 pour, 1 contre, 12 abstentions et 4 qui n'ont pas pris part au vote.
- 18- Contrat d'apprentissage pour mission de communication :** adoptée à 74 pour et 2 qui n'ont pas pris part au vote (Mmes Annie PAGE et Michèle MALFANT).
- 19- Modification des représentants à l'organe délibérant du Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut Allier (SMAT) :** adoptée à 71 pour et 5 qui n'ont pas pris part au vote (Mmes Annie PAGE, Chantal FARIGOULE et MM. José GALAND, Jean-Pierre BOUET, Guy LAFOND).
- 20- Adoption du CRTE – Contrat de Relance et de Transition Ecologique :** adoptée à 75 pour et 1 abstention (M. José GALAND).
- 21- Affectations de subventions aux organismes de droit privé et aux associations (2^{ème} session) :** adoptée à 65 pour, 3 abstentions (MM. Jean-Michel LACROIX, Roland DEBERLE et Jean-Jacques LUDON) et 4 qui n'ont pas pris part au vote (Mmes Anne-Lise JAMON, Claudine POTIN, Caroline SAHUC et son pouvoir Annie BOULARAND).
- 22- Convention avec l'école de musique et de danse MELODICA pour l'année scolaire 2021/2022 :** adoptée à 68 pour, 2 contre (MM. René SOULIER et Bernard VISSAC), 3 abstentions (MM. Alain TAVENARD DEPHIX, Didier HANSMETZGER et Joseph VISSAC) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (Mmes Annie PAGE, Michèle MALFANT et Maurice LAC).
- 23- Attribution du marché de travaux pour la création de la Maison communautaire et culturelle de proximité à Saugues :** adoptée à 67 pour, 2 contre (Mme Gisèle PABIU et son pouvoir M. Franck NOEL-BARON), 5 abstentions (Mme Gisèle RASPAIL (Cronce), MM. Franck FILAIRE, Alain GARNIER, et Gille RUAT et son pouvoir Yves ATTARD) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (M. Jean-Pierre BOUET et son pouvoir Mme Agnès JEAN).

24- Adoption d'une convention de mise à disposition d'un agent de la Commune de Langeac pour l'encadrement des activités estivales en direction des 11-17 ans du territoire en 2021 : adoptée à l'unanimité des présents.

25- Consultation d'un bureau d'étude et demande de subventions – étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat à l'échelle communautaire : adoptée à 70 pour, 5 abstentions (MM. Alain TAVENARD DEPHIX, Robert BESSE et Jean-Marc CUBIZOLLES, Mmes Gisèle RASPAIL (Cronce), Stéphanie RIAS) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Jean-Jacques LUDON).

26- Subventions sociales – Commission 3S : adoptée à 70 pour, 1 contre (M. René SOULIER), 2 abstentions (MM. Jean-Michel DURAND et Norbert BERNARD) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (Mme Martine PAYS, MM. Guy LAFOND et M. Michel AUBAZAC (pouvoir donné à M. Norbert BERNARD)).

La délibération est adoptée à 68 pour et 3 abstentions (Mme Anne-Marie BRUN, MM. Thierry GARNIER et Jérôme SAUVANT).

Mme Nathalie Boudoul a rejoint l'assemblée à 20h25.

2021-05-02: Modification des représentants au Syndicat Intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères Issoire/Brioude (SICTOM)

Rapporteur M. Jean Louis PORTAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L-5211-6 et L-2122-25,

Vu les statuts du SICTOM Issoire/Brioude,

Considérant que le SICTOM Issoire/Brioude est administré par un organe délibérant dont les délégués sont élus dans chaque conseil municipal des communes membres de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que l'élection définitive appartient au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier ;

Vu la délibération n°2020-05-10 de la Communauté de communes des rives du Haut-Allier du 8 septembre 2020,

Vu la délibération du 22 mars de la Commune de Blassac,

Considérant que le choix du conseil municipal peut porter sur tout citoyen remplissant les conditions requises pour être conseiller municipal ;

Vu la compétence communautaire dans les domaines de la collecte et du traitement des ordures ménagères et des déchets et sa délégation au SICTOM Issoire/Brioude,

Le Président précise que, sur proposition des Communes, la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier doit élire un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune pour siéger au sein de l'organe délibérant du SICTOM Issoire/Brioude ;

Après en avoir délibéré, le Conseil :

ACCEPTE les modifications,

DIT que les délégués communautaires au SICTOM Issoire/Brioude se définissent comme suit :

COMMUNE	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
ALLY	Thibault MOURLAIX	Bernadette CROZATIER
ARLET	Stéphane RAVERDY	Chantal TRON
AUBAZAT	Nicolas LOIR	Frédéric PLET
BLASSAC	Patrick GONZALEZ MARTINEZ	Chantal RIVOIRE
CERZAT	Roland BOMPARD	Jacky DELIVERT
CHANTEUGES	Arnaud TESTUD	Véronique LEBRETON
CHAZELLES	Anna BALLAIS	Arnaud MARIN
CHASSAGNES	Jean-Paul MENEGAZZO	Lionel PAGES
CHASTEL	Bernard VICARD	Bernard BRANCHEREAU
CHAVANAC-LAFAYETTE	Michel GARNIER	Vincent DAUBLIN
CHILHAC	Aloïs BUMB	Pauline GROSPAUD
COUTEUGES	Pascal PASSEMARD	Véronique TIVAYRAT
CRONCE	Stéphane RAGEADE	Valérie COUDERT
DESSES	Michel HAUDEGUAND	Albert ROCHE
DOMEYRAT	Franck FILAIRE	Laetitia THOMAS

FERRUSSAC	Gillaume COURET	Franck VIZADE
JOSAT	Mickaël BELLUT	Didier MARTIN
LA CHOMETTE	Marie-Andrée PERREY	Alain MARTIN
LANGÉAC	Gérard BEAUD	Gérard GOUDARD
LAVOUTE-CHILHAC	Jean-Michel MARCET	Christian DAUPHIN
MAZERAT-AUROUZE	Raymond FRAISSE	Pierre SERVANT
MAZEYRAT-D'ALLIER	Philippe MOLHERAT	Eliane CHANY
MERCOEUR	Martine CHEVALIER	Patrick FLINOIS
PAULHAGUET	Laurent SAGNOL	Marie-Christine LUDON
PEBRAC	Marie JOLIVET	Clélie TRIPARD
PINOLS	Jacques FRIARD	Lydie DANCE
PRADES	Pierre CORDIER	Franck PLANTIN
SALZUIT	Bernard BON	Gérard DELIVERT
SAINT-AUSTREMOINE	Manuela HOTOLEAN	Eric FAVEY
SAINT-ARCONS-D'ALLIER	Stanislas MARKUT	Jean-Michel DURAND
SAINT-BERAIN	Éric JAMMES	Serge ROCHER
SAINT-CIRGUES	Louise DEPIEDS	Corinne MOURONVAL
SAINT-DIDIER-SUR-DOULON	Michel SALLE	André POMMIER
SAINT-GEORGES-D'AURAC	Alain GARNIER	Grégory PITOT
SAINT-JULIEN-DES-CHAZES	Alain MERLE	Benoît MERLE
SAINT-PRIVAT-DU-DRAGON	Marc BOURY	Michel PIROUX
SAINTE-MARGUERITE	Amandine BOUCARD	Jean-Jacques LUDON
SIAUGUES-SAINTE-MARIE	Yves ATTARD	Serge COHADE
TAILHAC	Gérard TROSSET	Guy LAFOND
VALS-LE-CHATEL	Jean-Marc CUBIZOLLES	Pierre EUGENE
VILLENEUVE-D'ALLIER	Hubert EYNARD	Jérôme FLANDIN
VISSAC-AUTEYRAC	Philippe CHABANON	Samuel TOURETTE-CHAURAND

La délibération est adoptée à 70 pour, 1 abstention (M. Jean-Pierre BOUET) et 1 qui n'a pas pris part au vote (Mme Anne-Lise JAMON).

Mme Martine PAYS a rejoint l'assemblée à 20h30.

2021-05-03 Objet : Demande de DSIL 2021 pour la mise aux normes et de la construction d'un bâtiment à la déchetterie à Saugues

Rapporteur M. Jean Louis PORTAL

Vu l'arrêté du 26 mars 2012 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2710-2 (installations de collecte de déchets non dangereux apportés par leur producteur initial) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et sa version consolidée au 28 juillet 2017

Vu l'arrêté du permis de construire PC 043 234 16 B0013 en date du 6 mars 2017 pour la construction d'un bâtiment sur la zone d'activité de Lachamp aux abords de la déchetterie de Saugues,

Vu la délibération du 26 septembre 2017 N°2017-10-22 relative à l'autorisation pour la consultation et l'engagement des marchés de travaux pour la mise aux normes et la construction d'un bâtiment à la déchetterie de Saugues.

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 22 septembre 2020

Vu la délibération du 3 novembre 2020 N° 2020.06.07 relative à la demande de DETR 2021

Vu la délibération du 3 novembre 2020 N° 2020.06.14 relative à l'attribution du marché de travaux

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 10 février 2021,

Le Président rappelle à l'Assemblée que la Communauté de communes des rives du Haut-Allier souhaite mettre aux normes la déchetterie de Saugues et construire un bâtiment.

La mise aux normes consiste à :

- Aménager 2 zones de stockage
- Réfection du giratoire
- Aménager une zone benne
- Aménager les réseaux pluviaux
- Améliorer la signalétique
- Rénover l'espace d'accueil

La construction du bâtiment est un aménagement pour le service (espace sanitaire, vestiaires...).

Le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES	Montant en euros HT
Travaux	400 309
Maîtrise d'œuvre	11 637
TOTAL	411 946
RECETTES	Montant en euros HT
DSIL 2021(80%)	329 557
Autofinancement (20 %)	82 389
TOTAL	411 946

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire,

VALIDE le projet présenté,

VALIDE la demande de subvention DSIL 2021 telle que présentée,

AUTORISE M. Le Président à signer cette demande et à faire toutes les démarches utiles à l'aboutissement de ce dossier.

La délibération est adoptée à 73 pour.

2021-05-04 Objet : Objet : Demande de subvention auprès de la DRAC pour le projet « Si le Cévenol m'était conté », dans le cadre des animations de fin juillet 2021 autour des 150 ans du Cévenol.

Rapporteur Mme Florence BELLUT

Vu les compétences culturelles exercées par la Communauté de communes des rives du Haut-Allier,

Vu les propositions de la commission Culture-Loisirs-Sport-Tourisme,

Vu les propositions du bureau,

Depuis 2018, la Communauté de communes est engagée dans une démarche de développement culturel en milieu rural conforme à son Projet de Territoire. Dans ce cadre sont développés des projets s'inscrivant sur le territoire, visant à favoriser les partenariats entre les acteurs culturels et ceux en charge des publics bénéficiaires.

A l'occasion des 150 ans du Cévenol, un programme d'animations variées a été reporté de l'année 2020 et étoffé de propositions complémentaires, parmi lesquelles l'action « Si le Cévenol m'était conté ».

Il s'agit pour l'artiste récemment installée sur notre territoire Maëlle Guérout de recueillir les souvenirs d'anciens de l'EHPAD de Paulhaguet « Les Pireilles » et les témoignages d'habitants de Mazeyrat d'Allier, de Langeac et alentours. A partir de là sera créé un grand support en papier découpé (Kamishibai), avec des pages maxi format, présenté sous forme contée fin juillet et en septembre au sein de l'EHPAD partenaire.

L'intérêt de cette action est multiple :

- S'adresser à des populations éloignées des pratiques culturelles ;
- Proposer un format artistique familial, qui parle à toutes les générations ;
- Initier un nouveau partenariat avec l'EHPAD de Paulhaguet pour poursuivre une collaboration autour du Livre et de la Lecture (projet d'actions Seniors dès l'année prochaine) ;
- Valoriser le patrimoine ferroviaire local et favoriser les échanges autour de ce sujet identitaire de notre territoire.

Pour mener à bien ce projet, il est demandé au Conseil de se prononcer sur la sollicitation par le Président d'une aide de la DRAC de 3 500 Euros, demandée dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt, et qui couvrirait la presque totalité du budget de l'action, s'élevant à 3 750 Euros.

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil :

VALIDE la sollicitation de l'aide financière de la DRAC pour la mise en place de l'action « Si le Cévenol m'était conté »

AUTORISE le Président à signer la demande de subvention

AUTORISE le Président à régler les dépenses et percevoir les recettes liées à cette action.

La délibération est adoptée à 73 pour.

2021-05-05 Objet : Attribution partielle du marché de travaux du Centre aqualudique : L'AQUADOME

Rapporteur M. Gérard BEAUD

Vu la délibération 2015 01 20 du 27 février 2015 relative à l'inscription du centre aqualudique au contrat auvergne+,
Vu la délibération 2015 05 09 du 3 juillet 2015 relative au plan de financement du centre aqualudique,
Vu la compétence communautaire construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire,
Vu le compte rendu de la commission urbanisme et aménagement du 14 mars 2017 relatif au travail engagé sur la piscine par l'ancienne communauté de communes du Langeadois,
Vu la présentation par le cabinet Octant sur des scénarii d'espace aquatiques lors du conseil communautaire du 10 novembre 2017 à Chilhac,
Vu la présentation de tableaux comparatifs d'investissements et de fonctionnements d'espaces aqualudiques lors du comité des maires du 28 mars 2018 à Saugues,
Vu l'avis du comité des maires sur la rénovation de la piscine tournesol lors du comité des maires du 16 mai 2018 à Langeac,
Vu l'avis de la commission urbanisme et aménagement sur la réhabilitation de la piscine tournesol du 5 juin 2018,
Vu l'avis du comité des maires sur le financement du déficit de fonctionnement du futur espace aqualudique du 17 octobre 2018 à Paulhaguet,
Vu la délibération n° 2018-7-31 du 10 juillet 2018 relative au lancement et engagement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de centre aqualudique,
Vu la délibération n° 2018-11-50 du 27 novembre 2018 relative à l'autorisation du lancement d'une maîtrise d'œuvre en procédure concurrentielle avec négociation pour le projet de réhabilitation de la piscine tournesol en espace aqualudique à Langeac,
Vu la délibération n° 2019-01-10 du 12 mars 2019 relative à la validation du plan de financement du Centre aqualudique à Langeac,
Vu la délibération n° 2019-03-18 du 4 juin 2019 relative au lancement d'une nouvelle procédure concurrentielle avec négociation pour le projet de réhabilitation de la piscine tournesol en centre aqualudique dans le cas d'une résiliation du marché de maîtrise d'œuvre du projet de centre aqualudique en cours,
Vu la délibération n° 2019-04-1 du 24 septembre 2019 relative à la validation du choix d'une nouvelle maîtrise d'œuvre pour le projet de centre aqualudique,
Vu l'avis de la commission d'appel d'offres le 5 septembre 2019,
Vu la délibération n° 2019-05-1 du 24 septembre 2019 relative à la validation du choix du prestataire pour la mission d'Ordonnancement, Pilotage et de Coordination (OPC) pour le projet du centre aqualudique à Langeac.
Vu la délibération n° 2019-06-19 du 22 novembre 2019 relative à la validation de l'APS et du plan de financement du projet du centre aqua ludique à Langeac
Vu la délibération n° 2020-01-63 du 28 février 2020 approuvant l'APD du centre aqua ludique
Vu la délibération n° 2020-07-26 du 15 décembre 2020 relative à la demande de DETR 2021 pour le Centre aqualudique
Vu le choix de la commission d'Appel d'Offres du 12 juillet 2021

Le Président rappelle à l'Assemblée que la Communauté de communes des rives du Haut-Allier souhaite réaliser un centre aqualudique à Langeac.

Il s'agit de réhabiliter l'ancienne piscine Tournesol rue Pierre de Coubertin à Langeac pour créer un espace aqualudique de 1 000 m2 sous le dôme et en créant un bâtiment annexe mitoyen au dôme d'une surface de 775 m2 pour les vestiaires, l'espace accueil, l'espace bien être et les locaux techniques.

Le programme est le suivant :

- . un bassin de 25 m / 4 lignes d'eau
- . un bassin d'apprentissage / aqua bike / aquagym
- . une pataugeoire
- . un espace bien être et un toboggan en options

La mission de maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet CENT7 de Lyon.

Ce projet fait l'objet d'une procédure formalisée c'est-à-dire un appel d'offres ouvert. La consultation des entreprises a été lancée le 19 mars 2021 pour une remise des offres le 4 juin 2021. 85 offres ont répondu pour les 26 lots. Une première commission d'appels d'offres s'est réunie le 23 juin 2021 pour l'analyse des offres et une seconde commission s'est réunie le 12 juillet 2021 pour émettre des choix.

Le choix de la commission d'appel d'offres se traduit comme suit :

LOTS	ENTREPRISES	OFFRES EN	OFFRES
		BASE EN EUROS HT	OPTIONS/VARIANTES EN EUROS HT
N°01 - DESAMIANTAGE	STOP AMIANTE 30	77 818,14 €	
N°02 - CURAGE DEMOLITION	LES ATELIERS DE LA BRUYERE	12 852,09 €	
N°03 - GROS ŒUVRE		Infructueux	
N°04 - FACADES		Infructueux	
N°05 - DEPOSE COUVERTURE	LES ATELIERS DE LA BRUYERE	22 381,15 €	
N°06 - SYSTÈME DE MANOEUVRABILITE		Infructueux	
N°07 - STRUCTURE METALLIQUE COUVERTURE		Infructueux	
N°08 - ETANCHEITE	GAYTE 43	78 214,10 €	8 682,81 €
N°09 - MENUISERIES ALU		Infructueux	
N°10 - VERRIERE		Infructueux	
N°11 - METALLERIE SERRURERIE	METALLERIE DE L'ARZON 43	128 357,00 €	7 514,00 €
N°12 - MENUISERIES INTERIEURES		Analyse en cours	
N°13 - PLATRERIE PLAFOND		Analyse en cours	
N°14 - PEINTURE		Analyse en cours	
N°15 - CARRELAGE FAIENCE		Analyse en cours	
N°16- BASSINS INOX		Analyse en cours	
N°17 - CHAUFFAGE VENTILATION		Analyse en cours	
N°18- PLOMBERIE SANITAIRES		Analyse en cours	
N°19 -TRAITEMENT DE L'EAU		Analyse en cours	
N°20- ELECTRICITE	CHOPY 43	171 133,00 €	93 058,00 €
N°21 - VRD		Analyse en cours	
N°22 - MOBILIERS EQUIPEMENTS VESTIAIRES	NAVIC 74	128 009,00 €	36 663,00 €
N°23 - TOBOGGAN		Analyse en cours	
N°24- SAUNA HAMMAM		Infructueux	
N°25 - DECHLORAMINATEUR		Analyse en cours	
N°26- RADIATEURS		Analyse en cours	
TOTAL DES LOTS ATTRIBUES		618 764,48 €	145 917,81 €
TOTAL ESTIMATION DES LOTS ATTRIBUES		666 166,27 €	157 095,48 €

La question des coûts de fonctionnement est posée. M. Le Président précise qu'il a été évalué à 350 000€ (dépenses - recettes). Ce coût de fonctionnement correspond au nombre d'heures de ménage, de MNS, d'accueil, ... Il convient de maîtriser les coûts au maximum.

46 000 entrées sont pris en compte. L'estimation est volontairement basse et se base sur le nombre d'habitants mais aussi sur la fréquentation touristique.

Le Président précise que la répartition des coûts de fonctionnement pourrait se faire de la façon suivante :

- Une partie du FPIC
- Augmentation de la fiscalité car il s'agit d'un nouveau service sur le territoire
- Participation des communes en fonction du nombre d'entrées

Cette répartition sera à préciser notamment en partenariat avec les communes.

La question de la gestion de l'équipement est également posée : le Président répond que la gestion en régie est celle qui présente la meilleure garantie pour maîtriser les coûts de fonctionnement.

Enfin, le Président indique la durée des travaux qui sera environ de 18 mois.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** de valider le choix de la commission d'appel d'offres,

- **ACCEPTE** de relancer un marché de travaux pour les lots classés infructueux.
- **AUTORISE** le Président à signer les actes d'engagement et les ordres de service et toutes les pièces relatives à ce marché de travaux pour les lots attribués.

La délibération est adoptée à 66 pour, 1 contre (M. Michel BECKERT) et 6 abstentions (MM. Lionel PAGES, Christian CHAZELLET, Jérôme SAUVANT, Yves ATTARD, Jean-Marc CUBIZOLLES et Mme Anne-Marie BRUN).

Affaires diverses :

- Etudes en cours sur l'harmonisation TEOM/REOM avant janvier 2024. Il est demandé aux communes de préciser les valeurs locatives par rapport au nombre de foyers et ce avant le 3 septembre 2021.
- MARPA de Lavoûte-Chilhac : a transmis une plaquette d'informations sur ses services.

Signatures :

Le Président de Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier
M. Gérard BEAUD

Le Secrétaire de séance
M. Jean-Louis PORTAL

